RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABBOUD DRIVER
SASU au Capital de 100 €
23 Rue Nicole Zemmour
La Matisse
13009 MARSEILLE

RCS MARSEILLE: 940 855 000

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le trente juin à dix heures,

Les associés de la Société susnommée, sur convocation faite conformément aux statuts de la société, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sous la Présidence de M. ABBOUD Mustapha.

La Présidence constate que tous les associés, présents ou représentés, possèdent ensemble la totalité du capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée et peut prendre des décisions à la majorité requise.

Les soussignés reconnaissent, en outre, expressément la validité de la convocation qui les a réunis.

RESOLUTION

M. ABBOUD Mustapha né le [redacted] à [redacted]

Président, associé unique de la SASU ABBOUD DRIVER,
n'a pas perçu pas de rémunération pour ses fonctions de Président depuis la création de la Société le 10 février 2025 et n'en percevra pas jusqu'au 31/12/2025.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidence déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par la Présidence et tous les associés présents.

La Présidence donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

1 [redacted]